

# SIMPLE & RAPIDE

## → MON ESPACE INTÉRIMAIRE

Je me connecte sur  
[www.interimairesSante.fr](http://www.interimairesSante.fr) pour :

- M'affilier en ligne
- Consulter mes heures travaillées sur les 12 derniers mois, mission par mission et entreprise par entreprise
- Demander une participation financière du FASTT, sous conditions de ressources, pour alléger le prix de la cotisation

## → MES SERVICES DÉDIÉS

- Aucune avance des frais grâce à la carte de tiers payant (hospitalisation, opticiens, soins externes, pharmacies, etc.) dans la limite de mes garanties
- Des remboursements rapides de mes dépenses de santé
- Un espace assuré dédié pour :
  - Suivre en temps réel mes remboursements et mes demandes
  - Faire une demande de devis
  - Demander une prise en charge hospitalière
  - Imprimer ma carte de tiers payant
  - Trouver les professionnels de santé proches de chez moi pratiquant le tiers payant
  - Modifier mes données personnelles

Et bien plus encore...



Toutes les réponses  
à mes questions sur

[www.interimairesSante.fr](http://www.interimairesSante.fr)

Espace intérimaire

OU

01 44 20 47 40

Prix d'un appel local  
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h



INTERIMAIRES SANTE

UN RÉGIME GÉRÉ PAR SIACI SAINT HONORE

## Intérimaires



Simple et rapide :

 [interimairesSante.fr](http://interimairesSante.fr)

 01 44 20 47 40



SIACI SAINT-HONORE, société par actions simplifiée au capital de 14.143.816 euros, dont le siège social est sis 18, rue de Courcelles - 75008 Paris immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 059 939, enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07 000 771.

7105 - © I.P.A. | COMMERCE ÉLECTRONIQUE | Novembre 2015 - V1 - Régime général - Crédits photos : Gettyimages.com - Document non contractuel

## → COMMENT JE PEUX EN BÉNÉFICIER ?

Je peux bénéficier d'INTÉRIMAIRES SANTÉ :



■ **volontairement** dès la première heure de mission.

■ **automatiquement** à partir de 414 heures de mission sur les 12 derniers mois. Je bénéficie alors de la couverture santé obligatoire (**Garantie de Base**) à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit le passage des 414 heures.

### Comment savoir si j'ai atteint les 414 heures ?

En me connectant à mon espace intérimaire sur [www.interimairesSante.fr](http://www.interimairesSante.fr) pour consulter mes heures travaillées sur les 12 derniers mois au total, mission par mission et entreprise par entreprise.



Je peux également couvrir **mon conjoint**, partenaire pacsé ou concubin, ainsi que **mes enfants à charge**<sup>(1)</sup>.

Si je le souhaite, je peux améliorer le niveau de remboursement de mes dépenses de santé en souscrivant l'option **Garantie +**.

## → COMMENT J'ADHÈRE ?

- Dès que je suis proche des 414 heures travaillées, je reçois à mon domicile mon bulletin d'affiliation au régime obligatoire. Je le renvoie dûment complété pour obtenir ma carte de tiers payant et mettre en place la télétransmission.
- Dans tous les cas, je peux adhérer rapidement en ligne sur [www.interimairesSante.fr](http://www.interimairesSante.fr)

### Que se passe-t-il en fin de mission ?

Si je suis affilié au régime obligatoire, je bénéficie d'un maintien gratuit de ma garantie de base sur une durée pouvant aller de 2 à 12 mois, jusqu'à la mission suivante<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Pour en savoir plus, je me connecte sur mon espace intérimaire sur le site [www.interimairesSante.fr](http://www.interimairesSante.fr)

## → COMBIEN ÇA ME COÛTE ?

INTÉRIMAIRES SANTÉ, c'est une couverture avantageuse à un prix compétitif quel que soit le niveau de garanties choisi.

	Garantie de Base	Garantie +	
Salarié intérimaire	Régime <b>obligatoire</b> (+ de 414h)	0,12 €/heure soit 18,17 € par mois pour un temps plein	0,12 €/heure + 11,87 €/mois <sup>(2)</sup> soit 30,04 € par mois pour un temps plein
	Régime <b>facultatif</b> (- de 414h)	34,29 €/mois <sup>(2)</sup>	46,16 €/mois <sup>(2)</sup>
Conjoint	34,29 €/mois <sup>(2)</sup>	46,16 €/mois <sup>(2)</sup>	
Chaque enfant	13,97 €/mois <sup>(2)</sup>	21,69 €/mois <sup>(2)</sup>	

Coût unitaire par personne. Tarifs non applicables en Alsace/Moselle.



Exemple de tarif pour un temps plein pour moi + mon conjoint + mes 2 enfants



	Garantie de Base	Garantie +
Régime <b>obligatoire</b> (+ de 414h)	80,40 €/mois <sup>(2)</sup>	119,58 €/mois <sup>(2)</sup>
Régime <b>facultatif</b> (- de 414h)	96,52 €/mois <sup>(2)</sup>	135,70 €/mois <sup>(2)</sup>

Exemples non applicables en Alsace/Moselle.

<sup>(2)</sup> Je peux demander une participation financière du FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) à hauteur de 50 % de la cotisation et sous condition de ressources<sup>(1)</sup>



## → QUELLES SONT MES GARANTIES ?

La **Garantie de Base**<sup>(1)</sup>

Pour un juste équilibre entre un budget maîtrisé et des prestations de qualité.



- Une bonne couverture pour mes frais de santé courants.



- En cas d'hospitalisation, un forfait pour une chambre particulière et mon forfait journalier hospitalier entièrement pris en charge.



- Un bon niveau de remboursement sur l'optique et le dentaire.



- Un forfait maternité.

La **Garantie +**<sup>(1)</sup>

Pour de meilleurs remboursements sur tous les postes santé.



- En plus de la garantie de base, une prise en charge des dépassements d'honoraires en cas d'hospitalisation et de consultation chez les généralistes et spécialistes dans la limite de mes garanties.



- Un très bon niveau de remboursement sur les frais dentaire et optique.

### ? SAVEZ-VOUS QUE

- Votre entreprise de travail temporaire cotise à hauteur de 50 % pour la garantie de base du régime obligatoire.
- Votre cotisation pour la garantie de base est calculée en fonction de vos heures travaillées sur le mois.